DELIBERATION N° 37

Réalisation d'un diagnostic social infra-urbain en partenariat avec l'INSEE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :32

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'achève en décembre 2013. A l'occasion du Comité Interministériel des Villes tenu le 19 février dernier, plusieurs axes de la réforme de la Politique de la ville ont été annoncés pour 2014. En premier lieu, la géographie prioritaire serait resserrée.

Afin de préparer ces évolutions et de mieux connaître ces quartiers, la Ville de Dieppe souhaite avoir des éléments de diagnostic permettant de cibler les futurs quartiers prioritaires et donc d'anticiper le cadre de la future contractualisation avec l'État.

Pour alimenter sa réflexion, la Ville désire en particulier mieux connaître la concentration de la précarité au niveau géographique le plus fin possible. L'objectif principal est d'identifier les territoires les plus fragiles pour s'assurer qu'ils sont bien pris en compte par les différentes politiques publiques contribuant au développement social urbain.

Pour ce faire, la Ville propose de passer une convention avec l'INSEE pour la réalisation conjointe d'un diagnostic social infra-urbain de la ville de Dieppe. Au travers de différents indicateurs, l'INSEE élaborera un traitement statistique cartographié des disparités sociales à l'intérieur de la ville. Les analyses, l'élaboration des documents-supports de réunion ainsi que la rédaction du rapport d'étude seront réalisées en collaboration par les deux parties.

Les résultats de la démarche seront restitués avec la publication d'un rapport d'étude essentiellement cartographique en novembre 2013. Ces documents seront soumis à l'examen de la Ville de Dieppe avant diffusion ou publication.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 25 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Régionale de l'INSEE,
- de verser à l'INSEE 4 934,90 € pour la réalisation de ce diagnostic, conformément à l'article 7 de la convention.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

➢ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Dieppe-A-Venir, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. CHAUVIERE Jean-Claude - Conseiller indépendant,**
➢ **7 « abstentions » : Le Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire